SEMAPHORES
GROUPE ALPHA

Association INCUBATEUR
PARIS BIOTECH SANTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

GVA AUDIT-SÉMAPHORES

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 € • Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 105 Avenue Raymond Poincaré • CS 81691 • 75116 PARIS • Tél. +33 (0)1 45 00 76 00 • info@gva.fr • www.gva.fr
347 496 788 RCS Paris • NAF 6920Z • Numéro d'identification intracommunautaire : FR 45 347 496 788

Une société du Groupe Alpha
BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

Membre de UHY international, réseau de cabinets indépendants d'audit et de conseil

Membre indépendant du Groupement Différence

SEMAPHORES
GROUPE ALPHA

Association INCUBATEUR PARIS BIOTECH SANTE

85, Boulevard Saint Germain
75006 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INCUBATEUR PARIS BIOTECH SANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association INCUBATEUR PARIS BIOTECH SANTE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 et l'ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date mentionnée dans ce rapport est celle de la date de fin de travaux.

Paris, le 10 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes

GVA AUDIT – SEMAPHORES



Mikel MUNOZ

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	100	100		
Autres immobilisations corporelles	311 574	267 862	43 713	64 861
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	**311 674**	**267 962**	**43 713**	**64 861**
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	148 055	34 114	113 941	276 044
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	44 247		44 247	73 291
Charges constatées d'avance	7 519		7 519	8 561
Valeurs mobilières de placement	15		15	15
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 152 403		1 152 403	874 411
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	**1 352 239**	**34 114**	**1 318 125**	**1 232 322**
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	**1 663 913**	**302 076**	**1 361 838**	**1 297 184**

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	959 619	958 583
Excédent ou déficit de l'exercice	51 104	1 036
Situation nette	1 010 723	959 619
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	87 269	33 720
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	**1 097 993**	**993 339**
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison **II**		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 533	104 072
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	125 543	130 664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	38 769	69 108
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	**263 845**	**303 844**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif **VI**		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	**1 361 838**	**1 297 184**

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	422 316	322 293
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	421 451	483 935
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		8 744
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	71	4
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**843 838**	**814 975**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	340 254	393 346
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 062	3 896
Salaires	292 120	283 172
Cotisations sociales	121 865	114 437
Dotations aux amortissement et dépréciations	29 148	23 926
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	366	9 093
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**787 815**	**827 871**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**56 023**	**-12 895**
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 900	2 481
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	**1 900**	**2 481**

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**IV**		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		**1 900**	**2 481**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)		**57 922**	**-10 414**
Produits exceptionnels	**V**		11 451
Charges exceptionnelles	**VI**		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			**11 451**
Participation des salariés aux résultats	**VII**		
Impôts sur les bénéfices	**VIII**	6 818	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		**845 737**	**828 907**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		**794 633**	**827 871**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**51 104**	**1 036**

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

PARIS BIOTECH SANTE est une association créée en octobre 2000. Elle a pour objectif d'accompagner les projets et les jeunes entreprises dans le cadre de l'incubateur public dans le domaine de la santé humaine exclusivement et de gérer la Pépinière Paris Santé Cochin destinée à des sociétés plus matures. Son activité est exercée sur 2 sites. L'association emploie 4 salariés.

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Avant affectation l'exercice clos le 31/12/2025 présente un total bilan avant affectation de 1 361 838 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 51 104 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 actualisé du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2023-03 du 7 juillet 2023
- ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement n'a été apporté dans les méthodes d'évaluation, mais la prise en compte du nouveau plan comptable, selon le règlement ANC n°2022-02, a été pris en compte et a apporté des changements dans les méthodes de présentation.

Une comptabilité analytique est en place pour permettre d'affecter les charges directes et indirectes aux projets incubés.

Cette comptabilité analytique permet :

- de justifier les dépenses de l'incubateur vis à vis du Ministère de la Recherche, de la Région IDF et de la Ville de Paris qui les subventionnent,
- d'individualiser les dépenses liées à l'animation de la pépinière Cochin,
- d'établir la base de calcul de la rémunération due par les porteurs de projet

II. FAITS MARQUANTS

Une nouvelle convention d'incubation a été mise en place au cours de l'année de 2025. Elle comprend notamment un forfait d'incubation pour les incubés. Le produit relatif à 2025 a été constaté à la clôture.

L'Association a obtenu en 2025 une subvention de 65 000 €uros de la Ville de Paris, destinée à financer l'aménagement à venir de nouveaux locaux sur le campus de l'hôpital de St Joseph. La subvention a été constatée en subvention d'investissement à la clôture. Aucune dépense n'a été engagée à la clôture de l'exercice.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Logiciels 3 ans
- Outillage 3 ans
- Agencements et aménagements 3 à10 ans
- Matériel de bureau et informatique 2 à 5 ans
- Mobilier de bureau 5 ans

3.2. Créances

(cf. tableau joint)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3.4. Fonds Propres

(cf. tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/12/2024 : 993 339 €uros
- Résultat Exercice au 31/12/2025 : 51 104 €uros
- Variation des subventions d'investissement au 31/12/2025 : 53 549 €uros
- Fonds propres au 31/12/2025 : 1 097 993 €uros

Les subventions d'investissement octroyées à l'entité sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2022-06, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

3.5. Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été constatée au 31/12/2025.

3.6. Subvention de la BPI PUI

L'Université Paris Cité a obtenu un contrat d'aide en subvention qui a été signé avec la BPI en date du 28 février 2024, dans le cadre du programme ValoCité. Ce programme consiste en la mise en place et à la pérennisation d'un Pôle Universitaire d'Innovation sur le périmètre du Consortium, conformément aux objectifs indiqués dans la demande d'aide.

Le Programme sera exécuté par le Chef de File, l'Université Paris Cité, en partenariat avec les membres du Consortium.

La dimension collaborative est une condition substantielle de la réalisation du Programme. Le Chef de File est le seul bénéficiaire de l'aide versée. Les Fondateurs dans l'exécution du Programme, pourront bénéficier d'un Reversement de l'aide correspondant à leur engagement dans le Programme.

L'incubateur Paris Biotech Santé faisant partie des fondateurs bénéficiera d'un reversement de cette aide.

Montant total du programme : 5 890 000 €uros
Montant maximum de l'aide : 5 890 000 €uros
Taux de l'aide / dépenses retenues : 100 %
Période des dépenses : 21/09/2023 - 14/03/2028
Démarrage du programme : 15/03/2024

Concernant la quote-part attribuée à l'incubateur Paris Biotech Santé, le montant des dépenses retenues est de 400 000 euros soit une aide totale de 400 000 euros.
Un complément de 35 000 €uros a été accordé par l'Université à l'association dans le cadre du démarrage du programme en 2023. Ce complément fait l'objet d'une convention de reversement avec l'Université dont le cadre juridique dans lequel il s'inscrit était incertain à la date d'arrêté des comptes 2023. Compte tenu de ce qui précède, le complément de 35 000 €uros avait été constaté en autres prestations dans les comptes 2023. L'incertitude ayant été levée au cours de l'année 2024, un avoir a été émis par l'Association au titre de cette prestation et le versement de 35 000 €uros a été constaté en subvention au même titre que le PUI.

Au titre de l'année 2025, Paris Biotech Santé a engagé 109 131 €uros HT de dépenses. Compte tenu des dépenses réalisées au cours des exercices précédents, l'Association a engagé 297 946 €uros HT de dépenses cumulées sur le programme au 31 décembre 2025.

3.7. Engagements de départ à la retraite

L'article 811-7 du règlement N°20122-06 du 4 novembre 2022 relatif au plan comptable général précise que les passifs relatifs aux engagements de l'entité en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel et des mandataires sociaux peuvent être, en tout ou en partie, constatés sous forme de provision.

La constatation de provisions pour la totalité des engagements est considérée comme une méthode de référence.

L'association ne fait pas appel à cette méthode pour l'établissement des comptes annuels, et n'a pas valorisé ses engagements de retraite du fait de la probable faiblesse de la valeur total de l'engagement.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Effectif moyen

L'effectif moyen est de :

- Cadres : 4
- Agents de maitrise et techniciens : 0
- Employés : 0
- **TOTAL : 4**

4.2. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes facturés sur l'exercice 2025 pour la certification des comptes sont de 16 930 €uros HT.

4.3. Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
Constructions : - Sur sol d'autrui			
Constructions : - Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations : - Techniques, matériel et outillage	100		
Installations : - Générales, agencements et aménagements divers	183 310		
Matériel : - De transport			
Matériel : - De bureau et informatique, mobilier	128 264		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	**311 674**		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations			
Autres : - Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GÉNÉRAL	**311 674**		

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
Constructions : - Sur sol d'autrui				
Constructions : - Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations : - Techniques, matériel et outillage			100	
Installations : - Gales, agencts et aménagt. divers			183 310	
Matériel : - De transport				
Matériel : - De bureau et informatique, mobilier			128 264	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés				
TOTAL			**311 674**	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations				
Autres : - Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL			**311 674**	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
Constructions : - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	100			100
Installations générales, agencements et aménagements divers	126 073	16 023		142 096
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	120 640	5 125		125 765
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**246 813**	**21 148**		**267 962**
TOTAL GÉNÉRAL	**246 813**	**21 148**		**267 962**

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
Constructions : - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES		**REPRISES NON VENTILÉES**			**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ**		

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour : - Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
Provisions pour : - Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations : - Incorporelles				
Immobilisations : - Corporelles				
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations : - Titres mis en équivalence				
Immobilisations : - Titres de participation				
Immobilisations : - Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	26 114	8 000		34 114
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	**26 114**	**8 000**		**34 114**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**26 114**	**8 000**		**34 114**
Dont dotations et reprises : - D'exploitation		8 000		
Dont dotations et reprises : - Financières				
Dont dotations et reprises : - Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	40 937	40 937	
Clients, usagers et comptes rattachés	107 118	107 118	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	550	550	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	22 433	22 433	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	20 000	20 000	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	1 264	1 264	
Charges constatées d'avance	7 519	7 519	
TOTAL	**199 821**	**199 821**	

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	99 533	99 533		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	26 675	26 675		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	47 217	47 217		
Impôts sur les bénéfices	6 818	6 818		
Taxe sur la valeur ajoutée	39 141	39 141		
Autres impôts, taxes et assimilés	5 692	5 692		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	38 769	38 769		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**263 845**	**263 845**		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 556	84 371
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	38 435	31 062
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	38 769	69 108
TOTAL	**161 760**	**184 541**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	12 334	
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	**12 334**	

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
	TOTAL		

Charges constatées d'avance		Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	7 519	8 561
	TOTAL	**7 519**	**8 561**

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	114 509	65 000		179 509
Quotes-parts virées au résultat	-80 788	-11 451		-92 239

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art.431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	958 583	1 036			959 619
Excédent ou déficit de l'exercice	1 036	-1 036	51 104		51 104
Situation nette	**959 619**		**51 104**		**1 010 723**
Dotations consomptibles					
Subventions d'investissement	33 720		65 000	11 451	87 269
Provisions règlementées					
TOTAL	**993 339**		**116 104**	**11 451**	**1 097 993**

Commentaires : néant